



Circulaire n°183 Le 08/10/2018

AGRONOMIE LUZERNE

AVERTISSEMENT:

Cette circulaire a pour objet une **recommandation collective et non un conseil**.
Toute intervention chimique devra être basée sur un diagnostic à la parcelle et suivant les conseils de votre service technique.
La lutte intégrée est à mettre en œuvre chaque fois que possible.

A LIRE:

ETAT DES JEUNES SEMIS
CONDUITE À TENIR POUR LE DÉSHERBAGE DES JEUNES SEMIS.
ENTRETIEN DES LUZERNES DÉCLARÉES SIE
DÉSHERBAGE DES LUZERNES DÉJÀ EXPLOITÉES
MÉTHODES ALTERNATIVES DE DÉSHERBAGE
SEMIS DE LUZERNE AU PRINTEMPS

ETAT DES JEUNES SEMIS ET DE L'ENHERBEMENT

Les levées des luzernes en 2018 sont très hétérogènes du fait de la sécheresse estivale prolongée.
Bon nombre de parcelles passeront l'hiver mais avec des stades de développement très hétérogène au sein d'une même parcelle (4 à 5 feuilles trifoliées à 25 cm)
Pour certaines parcelles, il faudra attendre le passage de l'hiver pour prendre une décision de maintien de la parcelle ou de rechargement du semis.
Quelques rares semis ont déjà fait l'objet d'un retournement suite à une levée insuffisante ou beaucoup trop tardive.

Les contraintes de stade de développement des plantes et de conditions météorologiques n'ont pas permis d'intervenir sur les rares dicotylédones estivales.
Les chénopodes sont souvent les plus présents dans les luzernes.

La gestion des repousses de céréales a été satisfaisante.
Les repousses de colzas, les renouées, capselles …. se développent depuis début septembre.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org





AGRONOMIE LUZERNE

LA CONDUITE À TENIR POUR LES DÉSHERBAGES DES JEUNES SEMIS

Cas des luzernes correctement implantées, assurées de passer les contraintes hivernales et ne nécessitant pas un rechargement du semis au printemps

Le désherbage peut être engagé à partir du 15 octobre dès lors que les conditions sont réunies pour sa réussite:

Sur dicotylédones, l'utilisation du **Nirvana S à 2 l/ha,** nécessite des températures douces **(minimum de 7°c)**, une bonne hygrométrie et un **sol humide** pour assurer une bonne efficacité.
L'application du Nirvana S peut être retardée en sortie d'hiver (fin février début mars). L'efficacité est bonne mais la sélectivité sur luzerne peut en être amoindrie.

Le produit commercial Harmony SX (22g à 30g/ha) homologué sur luzerne apporte une action intéressante dans certaines situations (présence de rumex, matricaires..)

Sur graminées, l'utilisation du **Kerb Flo** homologué à 1.875 l/ha nécessite des températures **inférieures à 10°c** et un **sol humide.** (efficace sur bromes, ray-grass, repousses de blé , moyennement efficace sur repousses d'orge).
Le **DAR de 150 jours** oblige à une application d'automne.

Parcelles à risque de pertes de pieds



La plantule dont le pivot ne dépasse pas 9 cm de profondeur et 2 mm de diamètre au collet risque, en sol de craie, un déchaussement hivernal dû à un gel intense. **Il est nécessaire d'analyser la situation au cas par cas avec son conseiller avant d'engager un désherbage anti-dicotylédones d'automne.**

La société **BASF informe** que sur luzerne mal implantée, après une application d'automne de Nirvana S, une **pluviométrie de 200 mm minimum** est nécessaire pour pouvoir **réimplanter avec labour une luzerne**.

Derrière Kerb Flo, un re-semis de luzerne est envisageable au printemps sans condition de restriction.

(photo: plantules de luzerne au 15/09/2018)

Broyage hivernal des colzas: les repousses de colzas peuvent être détruites par un broyage hivernal en condition de gel intense et durable.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org





AGRONOMIE LUZERNE

LE DÉSHERBAGE DES LUZERNES DÉCLARÉES SIE

Pour une luzerne exploitée et déclarée SIE en 2018 et en 2019, aucun désherbage chimique de la luzerne n'est possible avant le 1 janvier 2020 ou jusqu'à la dernière récolte avant destruction.

Pour une luzerne déclarée SIE uniquement en 2019, il est possible de la désherber chimiquement jusqu'au 31 décembre 2018.

Enfin, si votre luzerne était déclarée SIE en 2018 et que vous l'exploitez en 2019 mais sans la déclarer SIE, vous pourrez la traiter à partir du 1er janvier 2019.

LE DÉSHERBAGE DES LUZERNES DÉJÀ EXPLOITÉES

Ces luzernes supportent sans problème les différentes techniques de désherbage (chimique ou mécanique).
Se référer au paragraphe **Cas des luzernes correctement implantées.**

Les méthodes alternatives de désherbage sur luzerne installée.

Sur parcelles déclarées SIE ou en agriculture bio

Jeune semis 2018: le désherbage mécanique sera délicat voir impossible.
Le réserver à des semis pouvant supporter la herse étrille ou le binage.

Luzernes déjà exploitées:

Intervenir dès l'automne, sur des adventices qui ne sont pas endurcies par l'hiver

Intervenir sur sol ressuyé dès la fin octobre,
Profondeur de travail du vibroculteur 4 à 6 cm,
Travail dans le sens du semis à 8-9 km/h,
Complément possible en sortie d'hiver, fin février, début mars par passage de herse étrille ou herse lourde mais attention à ne pas casser de jeunes bourgeons

Éviter cette pratique dans les sols pierreux ou bien associer au vibroculteur un rouleau cage pour enterrer les cailloux et permettre la récolte.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org



AGRONOMIE LUZERNE

SEMIS DE LUZERNE AU PRINTEMPS

Le **semis sur sol** nu au printemps est une alternative aux semis d'été handicapés par une levée trop tardive en 2018.

Il est possible de réaliser un nouveau semis en terre nue de printemps dans de meilleurs conditions d'entretien de la parcelle.

En termes de date de semis, il faut chercher à éloigner la levée de la luzerne du risque de gel, et à bénéficier d'un réchauffement des sols.
Suivant les conditions de l'année, le semis se situera entre le 15 mars et le 10 avril.

La dose de semis sera de 20 kg/ha.

Le **rechargement d'un semis** au printemps sur des zones à densité trop faible est réalisé mi-mars à la dose de 15kg/ha; ce semis s'il ne participe pas véritablement à la production de l'année concurrence les adventices et participera à la production en année 2.

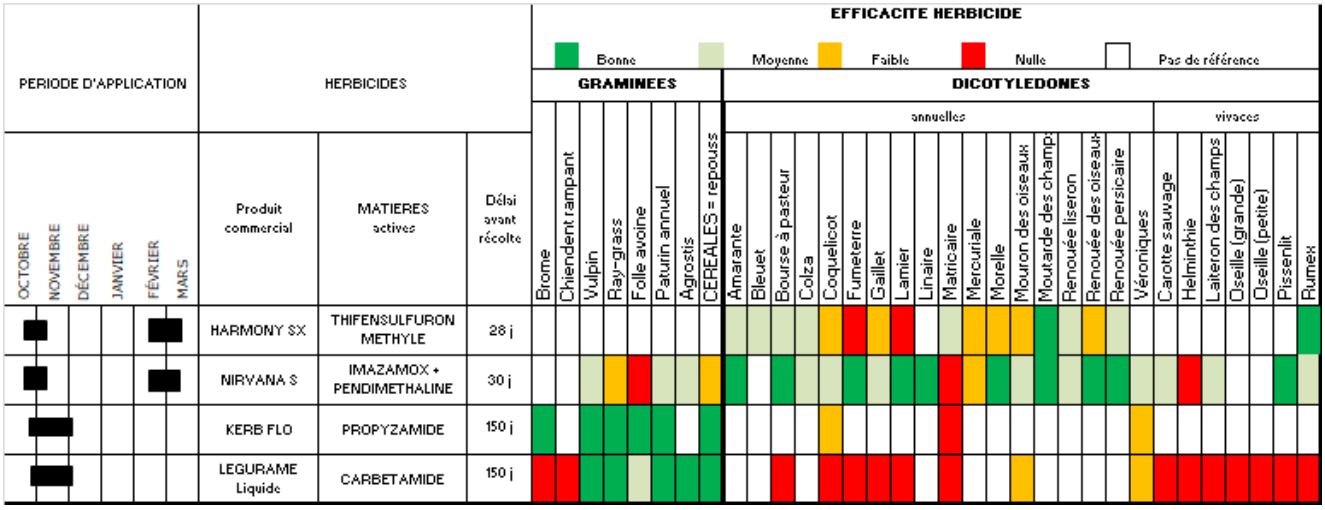
Tableau synthétique des produits

Matière active	Produit commercial	Produit équivalent	Dose maxi	Société	Enjeux	DAR (jours) ZNT (mètres) DVP
Imazamox + pendiméthaline	Nirvana S		Jeunes cultures, post-levée : 2 L/ha Cultures installées : 4 L/ha tous les 2 ans	BASF	Antidicotylédones, (antigraminées)	30 j 5 m 20m
Propyzamide	Kerb Flo	Rapsol	1.875 L/ha	DOW	Antigraminées (antidioctylédones)	150 j 5 m
Thiefensulfuron-méthyle	Harmony SX		0.03 kg/ha	DOW	Antidicotylédones	28 j 5 m

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org



Tableau synthétique des efficacités



PERIODE D'APPLICATION						HERBICIDES			EFFICACITE HERBICIDE (Bonne / Moyenne / Faible / Nulle / Pas de référence)																														
									GRAMINEES								DICOTYLEDONES																						
																	annuelles																		vivaces					
OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	Produit commercial	MATIERES actives	Délai avant récolte	Brome	Chiendent rampant	Vulpin	Ray-grass	Folle avoine	Paturin annuel	Agrostis	CEREALES = repouss	Amarante	Bleuet	Bourse à pasteur	Colza	Coquelicot	Fumeterre	Gaillet	Lamier	Linaire	Matricaire	Mercuriale	Morelle	Mouron des oiseaux	Moutarde des champs	Renouée liseron	Renouée des oiseaux	Renouée persicaire	Véroniques	Carotte sauvage	Helminthie	Laiteron des champs	Oseille (grande)	Oseille (petite)	Pissenlit	Rumex
						HARMONY SX	THIFENSULFURON METHYLE	28 j																																
						NIRVANA S	IMAZAMOX + PENDIMETHALINE	30 j																																		
						KERB FLO	PROPYZAMIDE	150 j																																		
						LEGURAME Liquide	CARBETAMIDE	150 j																																		

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org